



Attestation de parution du 10 septembre 2026 dans le journal L'Hebdo de l'Ardèche.

Nom de l'affaire : COMMUNE ANNONAY
Référence : BDC AI260033

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'attestation de parution de votre annonce légale dans notre journal du 10 septembre 2026

Muni(e) de ce document, vous pouvez d'ores et déjà effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à votre dossier.

Dans l'espoir que vous voudrez bien nous confier vos prochaines publications,

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos très sincères salutations.

Le Service Annonces Légales

7 avenue de Verdun - BP116 - 26001 VALENCE cedex

04.75.86.20.09



Atteste avoir reçu la présente annonce pour une parution dans le journal du 10 septembre 2026 habilité pour le département 07.



ATTESTATION DE PARUTION

Annonce à paraître dans le journal L'Hebdo de l'Ardèche du 10 septembre 2026
sous réserve d'éventuels incidents techniques.



7, avenue de Verdun - BP 116
26001 VALENCE Cedex
Tél : 04 75 86 20 09
www.hebdo-ardeche.fr
annonces.legales@hebdo-ardeche.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE D'ANNONAY

Avis d'enquête publique préalable à la cession des chemins ruraux à Varagnes-le-haut, la Mourièse et au déclassement d'une portion de l'impasse François Miribel

Il sera procédé, du 7 septembre 2026 à 14h00 au 21 septembre 2026 à 16h00 à une enquête publique portant sur le projet de l'aliénation des chemins ruraux suivants :

- la section du chemin rural sise au lieu dit Varagnes-le-haut le long des parcelles cadastrées section AB n°124 et 126 ;
- la section du chemin rural sis au lieu dit Mourièse, le long des parcelles cadastrées section BH n°565, 398, 200 et 666 ;
- et sur la portion de la voie communale de l'impasse François Miribel au droit des parcelles cadastrées AC 1226 et AC 990. sur le territoire de la commune d'Annonay.

Par arrêté n° AM_2026_0252 du 28 juillet 2026, la commune a décidé d'ouvrir cette enquête publique.

Monsieur Thierry CHEYNEL a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il assurera des permanences en mairie d'Annonay, 2 rue de l'Hôtel de Ville à ANNONAY aux dates et horaires suivants :

- Lundi 7 septembre 2026 de 14h00 à 16h00
- Vendredi 11 septembre 2026 de 10h00 à 12h00
- Lundi 21 septembre 2026 de 14h00 à 16h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable :

- en mairie, aux heures habituelles d'ouverture au public,
- et les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou par mail sur l'adresse électronique enquete publique@annonay.fr ou adressées au commissaire enquêteur par courrier : Monsieur Thierry CHEYNEL, commissaire enquêteur, Mairie de d'Annonay, 2 rue de l'Hôtel de Ville – BP133 – 07104 ANNONAY

- sur le site internet de la commune <https://www.annonay.fr>

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions motivées, qui seront tenus à la disposition du public en mairie pendant une durée d'un an.

Le projet de cession sera ensuite soumis à la délibération du Conseil municipal.

26188841